



Maisons-Alfort, le 14 décembre 2007

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de mise à jour de la liste des usages autorisés
de la préparation phytopharmaceutique BUDGET IPRONAL
(n° intrant 201038) résultant d'une importation parallèle**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'AFSSA des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par ITICON, relatif à la demande de mise à jour de la liste des usages autorisés de la préparation résultant d'une importation parallèle BUDGET IPRONAL.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence ROVRAL, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°7500037, est en cours de validité ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de mise à jour de la liste des usages de la préparation BUDGET IPRONAL, présentée par ITICON, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit de référence ROVRAL.

Pascale BRIAND